

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU
DES COMMUNES DE LA RÉGION EST DE TULON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DU SYNDICAT

L'an deux mille vingt quatre le 26 janvier à 10 H 30
à LA LONDE LES MAURES

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau
des Communes de la région Est de Toulon,
s'est réuni sous la présidence de Monsieur François de CANSON,
à LA LONDE LES MAURES, salle du Conseil Municipal

Les Titulaires :

M. ARIZZI François - Maire de Bormes les Mimosas
M. MONIER Daniel - Adjoint de Bormes Les Mimosas
M. ARMANDI Michel - Adjoint de Collobrières
M. RIZZO Jean-Pierre - Adjoint de Collobrières
M. de CANSON François - Maire de La Londe Les Maures
M. AUBERT Gérard - Adjoint de La Londe Les Maures
M. BOMPAS Jacques - Conseiller Municipal du Lavandou
M. CAVATORE Denis - Adjoint du Lavandou
M. POLESKA Lionel - Adjoint de Pierrefeu
M. ROVERE Jean-Luc - Adjoint de Pierrefeu
M. DAVID Christlan - Maire de Carnoules
M. LATIL Arnaud - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDiterranée"
M. MONPATE Patrick - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDiterranée"
M. CORNILEAU François - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDiterranée"
M. FOGU Antoine - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDiterranée"
Mme FITZNER Christel - Représentante de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDiterranée"
Mme MONFORT Isabelle - Représentante de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDiterranée"
M. GIRARDO Eric - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDiterranée"
M. CILIA Hervé - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDiterranée"
M. EMERIC Jean-Pierre - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDiterranée"
M. DIAMANT Julien - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDiterranée"
Mme MÉTAL Anne-Marie - Représentante de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDiterranée"
M. FIORETTI Christophe - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDiterranée"

Les Suppléants :

M. BONACORSI Claude - Conseiller Municipal de Bormes
M. MASSOLINI Jérôme - Adjoint de Bormes
M. FOURNIILLIER Denis - Conseiller Municipal de Collobrières
Mme AMRANE Christine - Maire de Collobrières
M. MASSIMO Jean-Marie - Adjoint de La Londe Les Maures
Mme SCHATZKINE Nicole - Adjointe de La Londe Les Maures
M. ISATA Jean-François - Conseiller Municipal du Lavandou
M. COLL Nicolas - Conseiller Municipal du Lavandou
M. BENINTENDI Marc - Adjoint de Pierrefeu
M. AUDI Jean-Pierre - Adjoint de Pierrefeu
Mme SELLIER Michèle - Adjointe de Carnoules
M. CORTES Christophe - Adjoint de Carnoules
Mme MISTRE Paule - Représentante de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDiterranée"
M. MOLINARI Mickaël - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDiterranée"
Mme PAPALEO Emille - Représentante de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDiterranée"
M. FOUCHE Jean-Jacques - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDiterranée"
Mme REYNAUD Nicole - Représentante de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDiterranée"
M. COLIN Benoît - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDiterranée"
M. PISOT Anthony - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDiterranée"
M. LAFRAURE Xavier - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDiterranée"

M. FRATELLA-GUIOL Sébastien - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE"
M. ROQUEBRUN Alain - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE"
M. WEBER Fabrice - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE"

Étaient Présents :

M. de CANSO François - Maire de La Londe Les Maures
M. BOMPAS Jacques - Conseiller Municipal du Lavandou
M. POLESKA Lionel - Adjoint de Pierrefeu
Mme MONFORT Isabelle -- Représentante de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE"
Mme MÉTAL Anne-Marie -- Représentante de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE"
M. MONPATE Patrick - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE"
M. AUBERT Gérard - Adjoint de La Londe Les Maures
M. RIZZO Jean-Pierre - Adjoint de Collobrières
M. CILIA Hervé - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE"
M. EMERIC Jean-Pierre - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE"
M. ROVERE Jean-Luc - Adjoint de Pierrefeu
M. BONACORSI Claude - Conseiller Municipal de Bormes
M. MASSOLINI Jérôme - Adjoint de Bormes
M. CORTES Christophe - Adjoint de Carnoules
M. CORNILEAU François - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE"
Mme FITZNER Christel - Représentante de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE"

Étaient excusés :

M. ARIZZI François - Maire de Bormes les Mimosas
M. MONIER Daniel - Adjoint de Bormes Les Mimosas
M. DAVID Christian - Maire de Carnoules
M. GIRARDO Eric - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE"
M. LATIL Arnaud - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE"
M. ARMANDI Michel - Adjoint de Collobrières
M. FOGU Antoine - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE"
M. COLIN Benoît - Représentant de la Métropole "TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE"

Étaient également présents :

M. BOYER Jean-Louis - Ingénieur du SIAE -- **Mme BRUN** - Expertise comptable - **M. LE NA** Stéphane -- Cabinet MERLIN

Pouvoirs :

M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée les pouvoirs écrits, de voter en leur nom, donnés par les Membres du syndicat empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du mandant	Nom du mandataire
ARIZZI François	MASSOLINI Jérôme
DAVID Christian	CORTES Christophe
LATIL Arnaud	FITZNER Christel
ARMANDI Michel	RIZZO Jean-Pierre
DIAMANT Julien	MÉTAL Anne-Marie
CAVATORE Denis	BOMPAS Jacques
GIRARDO Éric	CORNILEAU François

Afférentes au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part :
24	24	16+7 pouvoirs

Date de la convocation : 19 janvier 2024

Monsieur de CANSON François et Maire de LA LONDE LES MAURES souhaite la bienvenue aux membres du comité syndical.

SEIZE conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Mme MÉTAL Anne-Marie est désigné comme secrétaire de séance par le comité syndical à l'unanimité.

Cette proposition est entérinée par un vote à main levée à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du dernier comité syndical du 08 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Afférentes au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part :
24	24	16 +7 pouvoirs

PRÉSENTATION DU RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : INFORMATION

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire précise le contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication du rapport d'orientation budgétaire prévu par la loi Notre. Désormais, dans les syndicats comprenant des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des conseillers dans un délai de deux mois précédent le vote du budget.

Pour toutes les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants, le rapport d'orientation budgétaire doit contenir les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité territoriale portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de tarification.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes et le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Ces orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire doit prévoir des informations relatives :

- a) A la structure des effectifs ;
- b) Aux dépenses de personnel, notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaire, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- c) A la durée effective du travail dans la collectivité

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Il peut également détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité.

Si le rapport d'orientation budgétaire participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des Communes et intercommunalité adhérentes au SIAE. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de ses membres.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière du syndicat, de mettre en lumière certains éléments bilanciers rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Les axes financiers de la mandature sont les suivants :

- une politique de renouvellement des canalisations et de travaux sur les ouvrages de production et de stockage selon les nécessités techniques ;
- un recours maîtrisé à l'endettement en veillant à une relative stabilité de nos annuités d'emprunt.

Toujours dans la même logique, le budget 2024 doit permettre la réalisation des travaux portant sur :

1) la réalisation d'opérations budgétées et non réalisées en 2023

- a. le second tronçon de la canalisation de La Londe pour lequel la consultation va être lancée au premier semestre 2024 pour une exécution en 2024 et 2025 ;*

2) les travaux sur les sites des usines

3) le débroussaillage (poursuite d'opération)

4) d'autres travaux courants sur les installations (travaux en urgence ...).

Le président propose d'en prendre connaissance ensemble. (Cl-joint le ROB)



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

TABLE DES MATIERES

1	Contexte local.....	4
2	Résultat de clôture 2023 provisoire.....	5
3	Section de fonctionnement.....	7
3.1	Un budget 2024 à l'évolution maîtrisée.....	7
3.2	Stabilité des recettes d'exploitation 2024	10
3.3	Épargne nette 2024= Recettes d'exploitation – dépenses à autofinancer.....	10
4	Section d'Investissement.....	12
4.1	Les réalisations 2023.....	12
4.2	Les projets 2024 et suivants.....	13
4.3	Les projets d'équipement 2024.....	14
5	La dette syndicale.....	16
6	Conclusion.....	17

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire précise le contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication du rapport d'orientation budgétaire prévu par la loi Notre. Désormais, dans les syndicats comprenant des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des conseillers dans un délai de deux mois précédent le vote du budget.

Pour toutes les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants, le rapport d'orientation budgétaire doit contenir les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité territoriale portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de tarification.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Ces orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire doit prévoir des informations relatives :

- A la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel, notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaire, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- A la durée effective du travail dans la collectivité
- Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Il peut également détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité,

Si le rapport d'orientation budgétaire participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des Communes et Intercommunalité adhérentes au SIAE. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de ses membres.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière du syndicat, de mettre en lumière certains éléments bilanciels rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Les axes financiers de la mandature sont les suivants :

- * une politique de renouvellement des canalisations et de travaux sur les ouvrages de production et de stockage selon les nécessités techniques ;
- * un recours maîtrisé à l'endettement en veillant à une relative stabilité de nos annuités d'emprunt.

Toujours dans la même logique, le budget 2024 doit permettre la réalisation des travaux portant sur

- * *la réalisation d'opérations budgétées et non réalisées en 2023*
 - o *le second tronçon de la canalisation de La Londe pour lequel la consultation va être lancée au premier semestre 2024 pour une exécution en 2024 et 2025 ;*
 - o *les travaux sur les sites des usines*
- * *le débroussaillage (poursuite d'opération)*
- * *d'autres travaux courants sur les installations (travaux en urgence).*

1 CONTEXTE LOCAL

Plus de 114 537 habitants desservis.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des Communes de la Région Est de Toulon (SIAECRET) regroupe 9 communes pour lesquelles il assure l'approvisionnement en eau (production et adduction).

Depuis le 1^{er} Janvier 2018, la métropole Toulon Provence Méditerranée dotée nouvellement de la compétence « eau potable » s'est substituée aux communes de La Crau, Carqueiranne et Hyères au sein du Syndicat de l'Est. Ainsi le SIAECRET regroupe désormais :

- la métropole de TPM
 - Hyères
 - La Crau
 - Carqueiranne
- les communes membres de la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
 - Pierrefeu
 - Collobrières
 - La Londe
 - Bormes-les-Mimosas
 - Le Lavandou
- La commune de Carnoules.

Les installations techniques permettant d'assurer la compétence production et adduction de l'eau potable sont notamment :

- 91 branchements
- 3 unités de production d'eau potable d'une capacité totale de 77 700 m³ par jour
- 13 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 18 650 m³
- 119 km de canalisations de distribution

Les achats d'eau brute sont faits par VEOLIA, société fermière, pour partie auprès de la ville de Toulon, et pour partie auprès de la SCP.

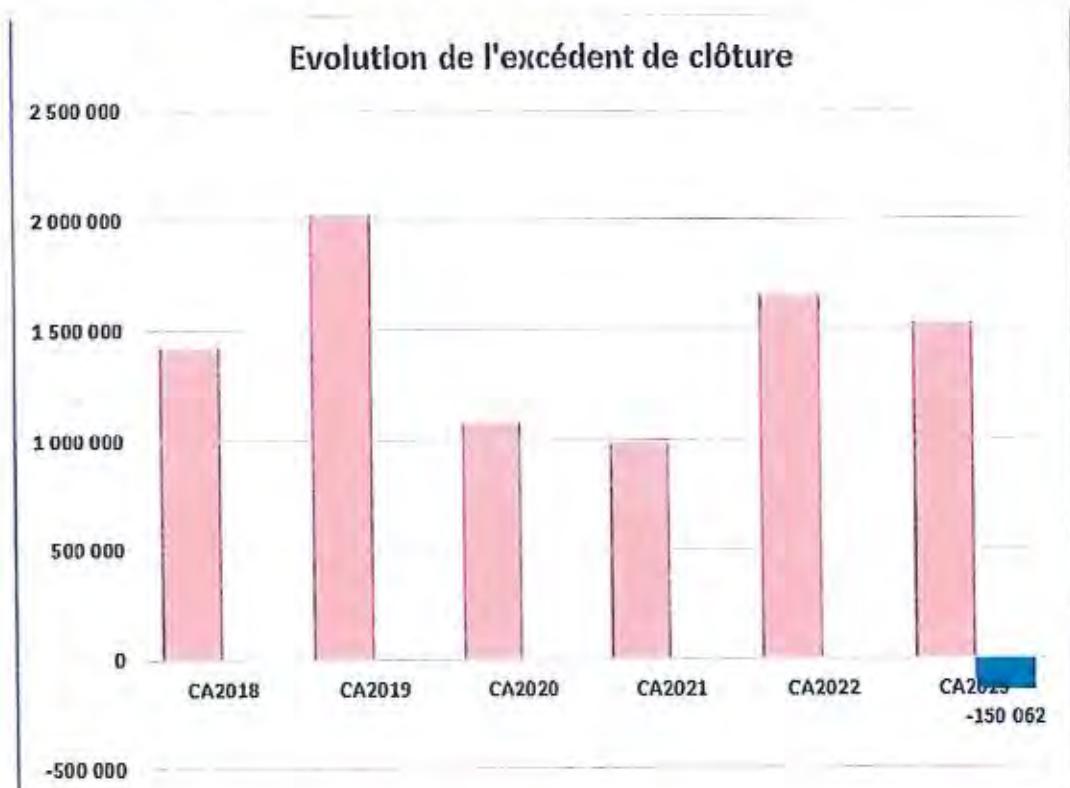
2 RESULTAT DE CLOTURE 2023 PROVISOIRE

L'exercice 2023 clôture en excédent provisoire (avant arrêt définitif des comptes) de 1 359€ disponibles pour de nouveaux travaux 2024. Les résultats seront repris par reprise anticipée lors du budget primitif 2024. Les résultats estimés 2023 sont les suivants avant pointage avec compte de gestion.

EXECUTION DU BUDGET					
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	A 1 316 096,64	G 1 802 311,64	H-A	485 415,20
	Section d'investissement	B 2 012 151,14	I 2 203 899,41	H-B	-628 251,73
+					+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 241 979,08 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 409 736,40 (si excédent)		
"					=
	DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 4 229 047,78		Q= G+H+I+J 5 737 926,73		R=P-Q 1 500 878,95
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement		F 150 062,14	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		M=E+F 150 062,14	N=K+L	O=0,00
RESULTAT CUMULE					
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	-A+B-C-D+E	1 316 096,64	-G+H-I-J+K	3 044 290,02
	Section d'investissement	-B+C-D+F	3 002 213,28	-I+J-L	2 693 035,81
	TOTAL CUMULE	-A+B-C-D+E+F	4 318 109,92	-G+H-I-J-K+L	5 737 926,73
					1 358 816,81
SOLDE D'EXECUTION (1)					

Cet excédent significatif s'explique par le décalage du lancement du marché du second tronçon de La Londe en 2024 dont il permettra d'assurer un autofinancement partiel.

Le graphique suivant illustre l'évolution de l'excédent de clôture (histogrammes roses : résultat avant restes à réaliser, histogramme bleu : solde des restes à réaliser 2023). L'excédent de clôture N est consommé dans le financement des travaux N+1.



Le niveau du résultat 2023 permettra un autofinancement partiel du second tronçon de la canalisation de La Londe.

3 SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1 UN BUDGET 2024 A L'EVOLUTION MAITRISÉE

A. Dépenses réelles de fonctionnement

Le budget 2024 est le premier budget en année pleine établi sur la base de la nouvelle équipe administrative et technique du syndicat. Il intègre par ailleurs une étude ponctuelle de préparation au renouvellement de la délégation de service public.

Sur les postes de charges historiques, il est envisagé dans la continuité des ouvertures budgétaires 2023.

a) Charges à caractère général

Le budget 2023 s'établissait à 223K€ : 153K€ pour les dépenses courantes et une dépense exceptionnelle de 70K€ d'étude préalable au renouvellement de la Délégation de service public qui arrive à échéance en 2026.

Le budget 2024 est estimé à un total de 190K€ de crédits. L'étude citée précédemment (et frais consécutifs) est estimée avant consultation à 50K€. Le SIAE est assujetti à TVA depuis le 1^{er} Janvier 2024, toutes les dépenses sont donc budgétées HT en 2024, ce qui participe à la baisse des prévisions budgétaires sur les postes qui supportent la TVA.

Chap	Compte	Libellé	CA2010	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	2023 provisoire	Budget 2023	ROB 2024
011	6004	fournitures administratives	2 147	2 495	3 710	3 207	903	1 126	1 500,00	3 800,00
011	6066	carburants	2 099	1 584	975	1 752	1 369	1 047	3 000,00	5 000,00
011	6068	autres				902		0	600,00	500,00
011	6132	locations	6 300	6 300	6 300	7 200	7 200	7 200	7 200,00	7 200,00
011	61528	entretien terrains					47 062	61 670	61 000,00	65 000,00
011	6158	maintenance (Vénausic, NRG)	5 654	6 567	6 400	7 000	6 445	10 751	7 000,00	9 000,00
011	6161	assurance multirisques	10 705	11 313	11 657	12 107	12 010	14 714	14 000,00	15 000,00
011	617	études pré renouvellement DSP						22 308	70 000,00	60 000,00
011	6104	formation							2 100,00	
011	6226	honoraires - sous-total	24 220	22 867	27 162	20 373	28 666	10 289	32 000,00	18 000,00
011	6228	rattrapage en 2022 du contrôle affermage 2020					28 320			
011	6228	classification réseau classe A - RAR2020						X		
011	6231	annonces et insertion	601	0	185		0	1 662	500,00	2 000,00
011	6238	divers	374	100	60	50	986	1 290	1 000,00	1 100,00
011	6251	voyages et déplacements	660	0	390		0	0	2 000,00	1 700,00
011	6267	réception	6 003	4 359	1 001	13	341	1 752	5 000,00	4 200,00
011	6261	frs d'affranchissement	1 088	1 007	1 304	1 302		021	2 000,00	500,00
011	6262	frs de télécommunication	1 230	1 624	710	311	1 219	6 091	1 500,00	7 000,00
011	627	frs bancaires						600	3 000,00	3 000,00
011	6207	Remboursements de frs								
011	6288	Autres	3 100	2 796	0		2 100	168	8 600,00	9 000,00
011	611 - charges à caractère général		67 671	62 346	60 669	64 836	137 389	143 200	223 000,00	190 000,00

b) Charges de personnel

Ce poste comprend la mise à disposition de personnel. Ces charges 2024 sont estimées à 140K€. Les prévisions budgétaires de charges de personnel progressent de 30K€ entre le budget 2023 et le budget 2024 du fait de l'impact en année pleine de l'étoffement de l'équipe (un agent administratif sur les questions comptables et budgétaires et un Ingénieur pour les problématiques techniques).

Les effectifs prévisionnels 2024 du syndicat sont composés :

- d'un agent mis à disposition par la mairie de La Londe, Mme Hélène DE LA ROSA. Son temps de travail est de 35H hebdomadaires ;
- d'un agent en rémunération accessoire, Mme Alexandra BRUN Intervenant sur les questions budgétaires et comptables ;
- d'un ingénieur, M. Jean-Louis BOYER assurant le suivi technique des installations.

L'évolution des charges de personnel est la suivante :

Chap	Compte	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	2023 provisoire	Budget 2023	ROB 2024
012	012 - charges de personnel		47 912	40 735	61 200	61 239	51 463	108 950	110 000,00	140 000,00

c) Autres charges de gestion courante

D'une valeur de 86K€ en 2023, le budget 2024 de charges de gestion courante est estimé à 75K€. Cette baisse s'explique par le fait que le syndicat ne paie pas de cotisation du régime général pour les élus depuis son passage en syndicat mixte.

Chap	Compte	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	2023 provisoire	Budget 2023	ROB 2024
66	66 - charges de gestion courante		61 060	61 090	62 350	71 017	74 261	05 707	86 000,00	75 000,00

d) Intérêts

Les intérêts 2024 sont en progression maîtrisée au regard de 2023 : ils intègrent l'impact en année pleine du nouvel emprunt de 600K€ contracté en 2023 et anticipent sur le coût du nouvel emprunt budgété en 2024.

Budget envisagé de 100K€ qui comprend notamment 76K€ au titre des intérêts des emprunts historiques et une enveloppe de 24K€ au titre des intérêts des nouveaux emprunts 2024 et autres charges financières.

Chap	Compte	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	2023 provisoire	Budget 2023	ROB 2024
66	66 - charges financières		113 684	103 043	90 989	83 434	72 728	60 703	92 000,00	100 000,00

e) Dépenses imprévues de fonctionnement et dépenses exceptionnelles

15K€ au titre d'éventuelles dépenses imprévues de fonctionnement

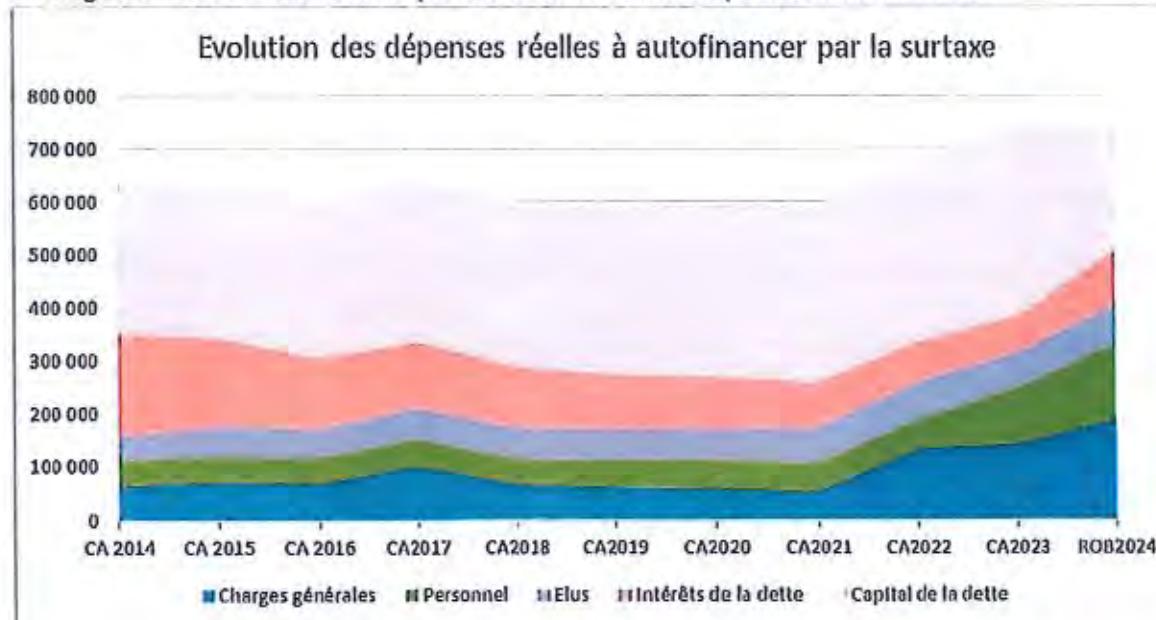
f) Autofinancement du capital de la dette

La section de fonctionnement doit dégager en 2024 un autofinancement au minimum égal au capital à rembourser de la dette arrondi à 240K€. En 2024, le syndicat devra rembourser 221K€ de capital au titre de la dette antérieure à 2024 et une enveloppe de 19K€ pour l'annuité du nouvel emprunt 2024. En 2024, ce sont 165K€ d'annuités qui s'éteignent (emprunt CRCA de 1 228K€ renégocié en 2015). A contrario, les investissements budgétés en 2024 nécessiteraient le recours à un nouvel emprunt maximal de 1 500K€ qui pourrait générer des annuités de 120K€ chaque année (5%, 20 ans).

g) Synthèse des dépenses à autofinancer

clap	Compte	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	2023 provisoire	Budget 2023	ROB 2024
011	011 - charges à caractère général		67 671	62 346	60 669	64 836	137 389	145 908	223 000,00	190 000,00
012	012 - charges de personnel		47 942	48 735	51 286	61 239	61 483	108 950	110 000,00	140 000,00
022	022 - dépenses imprévues				0				15 000,00	15 000,00
65	65 - charges de position courante		61 650	61 090	62 350	71 017	74 261	65 707	60 000,00	76 000,00
66	66 - charges financières		113 684	103 843	98 980	83 434	72 720	68 793	92 000,00	100 000,00
67	67 - charges exceptionnelles					2 819			0,00	0,00
68	68 - provisions		0	0	0					
	Charges réelles de fonctionnement		290 748	276 014	271 186	263 344	335 031	307 355	528 000,00	520 000,00
16	16 - Capital de la dette		309 178	318 656	320 205	330 507	341 154	358 168	366 000,00	240 000,00
	Total - Charges à autofinancer		599 927	695 760	691 391	693 851	706 985	745 514	881 000,00	760 000,00

Les dépenses réelles à autofinancer (dépenses réelles de fonctionnement + capital de la dette) envisagées en 2024 s'établiraient à près de 760K€ et se décomposeraient comme suit :



3.2 STABILITE DES RECETTES D'EXPLOITATION 2024

La surtaxe est facturée par le délégataire aux communes membres pour le compte du syndicat. Aucune augmentation de la surtaxe n'est prévue pour 2024, elle est de 2211,57 euros par L/S.

Le tableau suivant retrace la surtaxe acquittée par chaque commune.

Commune	Débit souscrit	Surtaxe annuelle
Pierrefeu	49	108K€
Carqueiranne	65	144K€
Bormes	165	365K€
Collobrières	7	15K€
Hyères	180	398K€
La Londe Les Maures	83	184K€
Le Lavandou	165	365K€
La Crau	55	122K€
Carnoules	2	4K€
TOTAL	771	1 705K€

Les recettes de surtaxe sont donc envisagées à hauteur de 1 705K€.

Les loyers des antennes téléphoniques sont estimés à 56K€ (16K€ INFRACOS / 40K€ ON TOWER).

En 2024, surtaxe et loyers généreraient 1761K€ de recettes d'exploitation.

3.3 ÉPARGNE NETTE 2024= RECETTES D'EXPLOITATION – DEPENSES A AUTOFINANCER

$$\begin{aligned} \text{Recettes réelles de fonctionnement} &= 1 761K€ \\ - \text{Dépenses à autofinancer} &= 760K€ \\ = \text{Épargne nette} &= 1 001K€ \end{aligned}$$

Sur la base de ces orientations budgétaires 2024, le budget du syndicat à équilibres constants présente une épargne nette annuelle permettant l'autofinancement de ses équipements à hauteur de 1001K€ : la surtaxe 2024 permet de financer le renouvellement de 1001K€ HT de canalisations et de travaux sur le patrimoine syndical sans recours à l'emprunt.

Ce niveau d'autofinancement est nécessaire au regard de l'impératif de renouvellement annuel d'un patrimoine de plus de 119km de canalisations syndicales et de plusieurs usines de production d'eau potable.

Le tableau suivant illustre la formation de l'épargne syndicale :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de gestion courante	1 721K€	1 725K€	1 720K€	1 725K€	1 738K€	1 753K€	1 761K€
Surtaxe syndicale	1 701K€	1 704K€	1 705K€	1 705K€	1 704K€	1 706K€	1 705K€
Loyers	20K€	21K€	14K€	19K€	34K€	57K€	56K€
Dépenses de gestion courante	-177K€	-173K€	-174K€	-177K€	-263K€	-319K€	-405K€
Charges à caractère général	-68K€	-62K€	-61K€	-55K€	-137K€	-146K€	-190K€
Charges de personnel	-48K€	-49K€	-51K€	-51K€	-51K€	-107K€	-140K€
Charges de gestion courante	-62K€	-62K€	-62K€	-71K€	-74K€	-66K€	-75K€
Epargne de gestion annuelle	1 544K€	1 552K€	1 545K€	1 547K€	1 475K€	1 443K€	1 356K€
Intérêts de la dette	-114K€	-104K€	-97K€	-83K€	-73K€	-69K€	-100K€
Dépenses exceptionnelles				-1K€		zéro	-15K€
Epargne brute annuelle = autofinancement	1 430K€	1 448K€	1 448K€	1 463K€	1 402K€	1 376K€	1 241K€
Annuité de la dette en capital	-309K€	-319K€	-320K€	-331K€	-341K€	-358K€	-240K€
Epargne nette annuelle	1 121K€	1 129K€	1 128K€	1 133K€	1 061K€	1 018K€	1 001K€

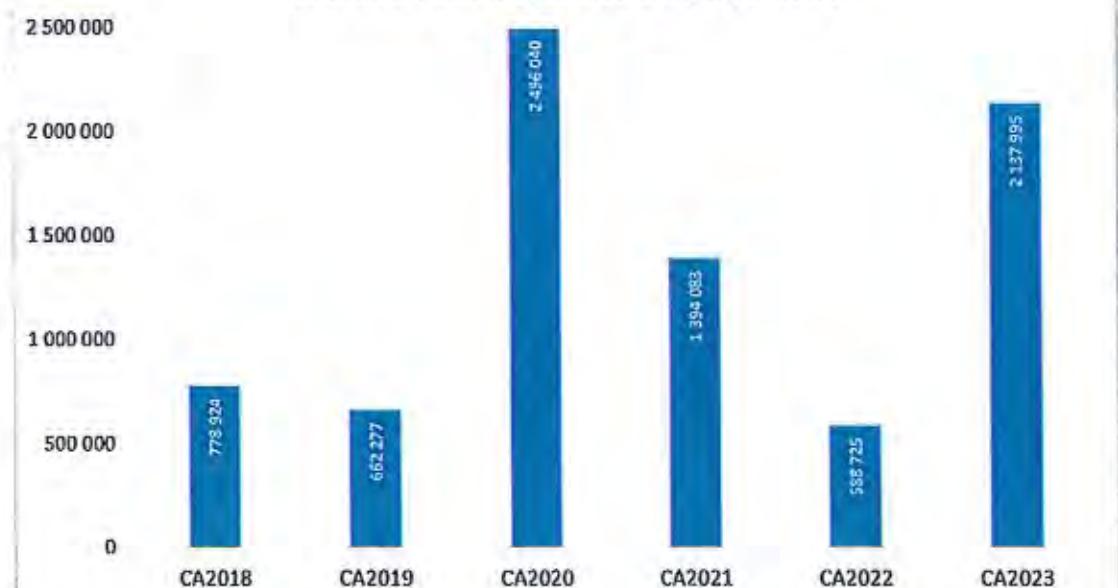
En prévision 2024, 1001K€ soit 59% de la surtaxe syndicale serait disponible en épargne nette pour financer de nouveaux travaux.

4 SECTION D'INVESTISSEMENT

4.1 LES REALISATIONS 2023

Depuis le précédent schéma directeur, le syndicat a défini une programmation de renouvellement des conduites à court et moyen terme, afin de maintenir un réseau fiable et en bon état tout en lissant les coûts de façon cohérente et efficace. L'année 2023 a été la quatrième année des travaux faisant suite au nouveau schéma directeur qui a été présenté fin 2019 au comité syndical. Elle a été marquée par la réalisation de deux projets élevés en coût (La Londe et Pierrefeu).

Evolution des dépenses d'équipement



Sur l'exercice 2023, les travaux suivants ont été réalisés ou restent à réaliser :

	Budget 2023	CA2023	RAR2023	Crédits annulés
Chap 20-études divers	56 022	2 667	1 066	52 289
Chap 21-acquisitions hors opération	20 000	2 143		17 857
Chap 23-travaux hors opération	81 082	1 331		79 751
Opération 909-Carnoules	75 000			75 000
Opération 910-Trapan	79 500	21 008	51 218	7 274
Opération 911-Maurettes	20 000			20 000
Opération 919-schéma directeur	2 869			2 869
Opération 921-Sécurisation clôtures	220 828	113 138	42 702	64 988
Opération 922-Etanchéité des réservoirs	606			606
Opération 926 - travaux suite casse	120 000	49 917	13 358	56 725
Opération 928-Sécurisation équipement	35 240	8 345	2 006	24 888
Opération 930-Canalisation La Londe 1,3km	1 390 527	1 280 233	260	110 033
Opération 931-TRAPAN-Groupe Electrogène	105 110	93 221	156	11 733
Opération 932-PIERREFEU-Renouvellement	613 124	555 742	10 474	46 908
Opération 933-Canalisation La Londe 0,6km	3 000 000	10 250	28 822	2 960 928
2-Dépenses d'équipement	5 819 906	2 137 995	150 062	3 531 849

4.2 LES PROJETS 2024 ET SUIVANTS

La dernière version du schéma directeur présentée en octobre 2020 établit le programme de travaux à réaliser (hors travaux courants tels que réparation en urgence, débroussaillage) à 13 720 000€ TTC en valeur 2020 décomposés ainsi :

Fonction	Localisation	Travaux	Estim (€ TTC)	Année réalisation
Patrimonial Ouvrages	CARNOULES / ANGUILLON / TAII, BORNES	Réhabilitation réservoirs suite diagnostic GC (tranche forme)	1 015 000 €	2019-2020
Patrimonial Ouvrages	CARNOULES / ANGUILLON	Réhabilitation réservoirs (options 1 et 2)	665 000 €	2020
Patrimonial Réseau	CABASSON		1 242 000 €	2020
Sécurisation/actes de malveillance	Ensemble SIACRET	Sécurisation des accès - Equipements	504 000 €	2021
Sécurisation/actes de malveillance	Ensemble SIACRET	Sécurisation des accès - Clôtures	534 000 €	2021
Sécurisation / Patrimonial réseau	ASSONS / LA LONDE	Renforcement en DN100 sur 3,210 km	1 000 000 €	2021
Sécurisation/ Vulnérabilité	LES JASSONS / PETIT NICE	Automatisation de 9 vannes	72 000 €	2022
Sécurisation / coupure électrique	TRAPAN	Groupe Elec. Au réservoir COL TRAPAN	168 000 €	2022
Patrimonial Ouvrages	TRAPAN	Diagnostic du GC (usine + 2 réservoirs)	18 000 €	2022
Sécurisation / Patrimonial réseau	LA LONDE	Renforcement en DN100 - Tranche 1 : 1,075 km	1 200 000 €	2022
Sécurisation / Patrimonial réseau	LA LONDE	Renforcement en DN100 - Tranche 2 : 2,410 km	1 446 000 €	2022-2023
Patrimonial Réseau	LE LAVANDOU	Renouvellement DN200 sur 4,323 km	1 296 000 €	2024
Sécurisation stockage	MAURETTES	Nouveau réservoir 3 000 m ³	1 920 000 €	2025/2026
Patrimonial Ouvrages	VIET 1 & 2	Diagnostic du GC (x2 réservoirs)	30 000 €	2027
Patrimonial Ouvrages	TRAPAN	Réhabilitation usine TRAPAN + 2 réservoirs suite Diagnostic GC	420 000 €	2027
Patrimonial Réseau	PIERREFEU	Renouvellement DN500 sur 0,648 km	540 000 €	2028
Patrimonial Ouvrages	VIET 1 & 2	Réhabilitation réservoirs suite diagnostic GC	950 000 €	2028
Patrimonial Réseau	LA CRAU / LA BENOITE	Renouvellement DN250 sur 3,296 km	1 320 000 €	2029
TOTAL TRAVAUX DE 2022 à 2030			13 720 000 € TTC	
	DIVERS	200 000 € TTC/an	1 372 000 € TTC/an	200 000 € TTC/an

4.3 LES PROJETS D'EQUIPEMENT 2024

Le budget d'investissement est établi HT à compter de 2024.

Les principaux travaux dont l'inscription budgétaire sera proposée en 2024 sont les suivants.

A. Crédits hors opérations individualisées

- 1) Crédits Hors opérations individualisées - enveloppe pour travaux divers :
a. Budget 2024 = 240K€

B. Les crédits au titre des travaux sur les usines

- 2) 86K€ de travaux qui porteront notamment sur les chantiers suivants

SITES	LIBELLES	ROB2024
CARNOULES	dont CONFORTEMENT TERRAIN LOGEMENT HAUT	51 000,00 €
MAURETTES	dont CARRELAGE VASQUES F5-F8	10 000,00 €
TRAPAN	dont AUVENT TERRASSE CUISINE	10 000,00 €
TRAPAN	TRAVAUX POUR DIAGN	15 000,00 €
	TOTAL	86 000,00 €

C. Les crédits de paiement 2024 des autorisations de programme votées antérieurement

- 3) les travaux sur le premier tronçon de canalisation de La Londe sont achevés. Pas de crédits de paiement en 2024.

Opération 930	CA2022	CA2023	RAR2023	TOTAL
Tranche 1 - canalisation de la Londe	39 473,41	1 280 233,24	260,00	1 319 966,65

- 4) Les travaux de clôture s'inscrivent dans le cadre de la sécurisation des sites et ont donné lieu à une autorisation de programme de 400K€. Ces travaux ont commencé en 2020 et se sont exécutés à hauteur de

a. 179K€ au 31/12/2022

b. En 2023,

o 113K€ mandatés dont 57K€ portant sur les sites des Maurettes, 33K€ site du réservoir du Viet, 23K€ site du réservoir de Pelgrès

o 43K€ de restes à réaliser portant majoritairement sur les sites de l'Anguillon. A l'issue de la réalisation des travaux de l'Anguillon, les travaux seraient achevés.

c. En 2024, pas de nouveaux crédits de paiement.

Opération 921	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	RAR2023	TOTAL
Sécurisation des ouvrages - partie clôture	21 395,55	31 363,51	126 453,94		113 137,64	42 701,51	335 013,56

- 5) 100K€ de crédits de paiement au titre des travaux de remplacement de canalisations suite à des casses et imprévus. Une autorisation de programme a été créée avec des crédits de paiement échelonnés de 2021 à 2024. Son montant (520 000€) pourra être révisé lors du budget primitif 2024 afin d'annuler les crédits non consommés.

Opération 926	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	RAR2023	CP2024 estimé	TOTAL
Remplacement conduites cassées	90 353,79	122 731,79	102 409,75	49 916,90	13 358,31	100 000,00	478 770,54

D. Autres enveloppes

6) Concernant l'opération de sécurisation des ouvrages – équipements hors clôture, les travaux sont décalés sur la fin de mandat. Seuls 2,5K€ de crédits de paiement sont prévus en 2024.

E. Les crédits relatifs aux nouvelles opérations prévues au schéma directeur

L'essentiel des crédits envisagés en 2024 porte sur les travaux du second volet de la canalisation de La Londe : le tronçon nouveau de 3km.

- Un marché serait lancé avril 2024 pour une exécution démarrage fin 2024 / 2025.
- Estimation au stade du ROB2024 = 3 400K€ HT

En synthèse, le tableau suivant récapitule les équipements envisagés dans le cadre des orientations budgétaires 2024.

	Budget 2023	CA2023	RAR2023	Crédits annulés	ROB2024
Chap 20-études divers	56 022	2 667	1 066	52 289	50 000
Chap 21-acquisitions hors opération	20 000	2 143		17 857	95 000
Chap 23-travaux hors opération	81 082	1 331		79 751	95 000
Opération 909-Carnoules	75 000			75 000	51 000
Opération 910-Trapan	79 500	21 008	51 218	7 274	25 000
Opération 911-Maurettes	20 000			20 000	10 000
Opération 919-schéma directeur	2 869			2 869	
Opération 921-Sécurisation clôtures	220 828	113 138	42 702	64 988	
Opération 922-Etanchéité des réservoirs	606			606	
Opération 926 - travaux suite casse	120 000	49 917	13 358	56 725	100 000
Opération 928-Sécurisation équipement	35 240	8 345	2 006	24 888	2 500
Opération 930-Canalisation La Londe 1,3km	1 390 527	1 280 233	260	110 033	
Opération 931-TRAPAN-Groupe Electrogène	105 110	93 221	156	11 733	
Opération 932-PIERREFEU-Renouvellement	613 124	555 742	10 474	46 908	
Opération 933-Canalisation La Londe 0,6km	3 000 000	10 250	28 822	2 960 928	3 400 000
2-Dépenses d'équipement	5 819 906	2 187 995	150 062	3 531 849	3 828 500

31K€ de dépenses imprévues seraient en outre prévues en 2024.

Le financement de ces dépenses d'investissement de 3 860K€ (3 829K€ + 31K€ de dépenses imprévues) serait assuré de la façon suivante :

- Un excédent de clôture 2023 après restes à réaliser de 1 359K€
- 1001K€ d'épargne nette
- Donc un besoin d'emprunt nouveau de 1 500K€.

Cette estimation peut évoluer selon le coût réel des opérations à réception des offres (seconde tranche de canalisation de La Londe).

5 LA DETTE SYNDICALE

La dette syndicale a été conclue intégralement à taux fixes. Elle comporte au 1^{er} Janvier 2024, deux emprunts en cours de remboursement :

Emprunt	Capital restant dû au 01/01/2024	Annuité 2024	Capital restant dû au 31/12/2024
Emprunt 2023	594 000	46 757	570 000
Canalisation la Crau Maurettes 2010	1 485 237	250 414	1 288 337
Total	2 079 237	297 171	1 858 337

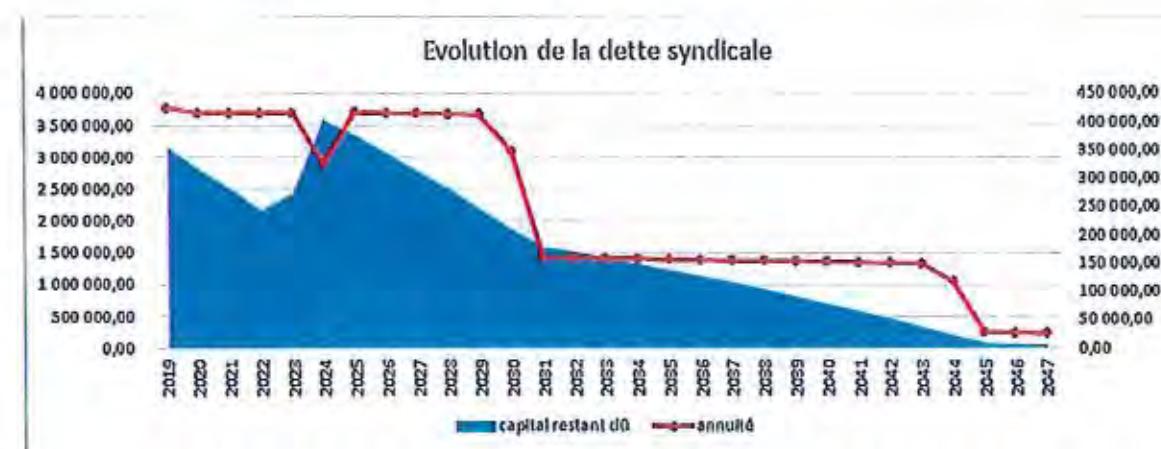
La politique financière d'autofinancement du syndicat a permis un désendettement progressif jusqu'à fin 2022. En 2023, le syndicat a du contracter un nouvel emprunt de 600K€. L'importance du programme d'investissement nécessite en 2024 le recours à un emprunt maximal de 1 500K€.

En 2024, la dette syndicale progresserait donc au maximum de 1 267K€ (soit 1 500K€ de nouvel emprunt minoré de 232K€ de remboursements prévisionnels 2024).

Emprunt	Capital restant dû au 01/01/2024	Nouvel emprunt 2024	Capital 2024	Capital restant dû au 31/12/2024	Intérêts 2024
Emprunt 2024		1 500 000	-11 341	1 488 659	-18 750
Emprunt 2023	594 000		-24 000	570 000	-22 757
Canalisation la Crau Maurettes 2010	1 485 237		-196 900	1 288 337	-53 514
Total	2 079 237	1 500 000	-292 241	3 946 996	-95 021

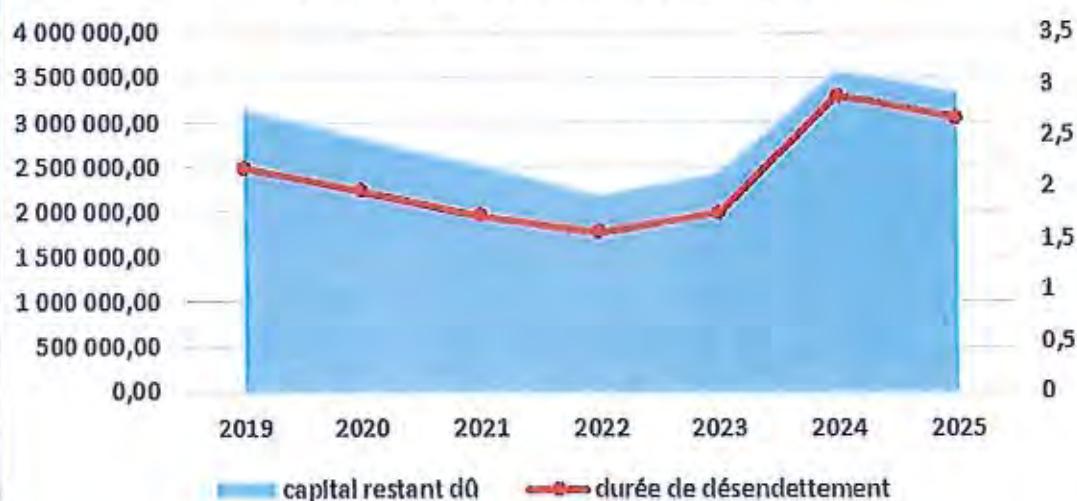
L'annuité du nouvel emprunt 2024 impactera les budgets 2024 et suivants. Le ROB 2024 n'intègre qu'un trimestre de cette annuité. 2025 intégrera l'annuité en année pleine. Cette annuité en année pleine est simulée à 120K€ (hypothèses : annuité constante, 20 ans, 5%) et viendrait compenser les 165K€ d'annuités qui se sont éteintes sur les emprunts de l'extension de l'usine des Maurettes.

Le graphique suivant illustre l'évolution prospective de la dette syndicale en capital restant dû et l'annuité après la souscription de ce nouvel emprunt.



Après souscription de ces nouveaux emprunts, la durée de désendettement du syndicat resterait inférieure à 3 années.

Evolution de la dette syndicale et de la durée de désendettement



6 CONCLUSION

Le budget 2024 prévoit le lancement et la réalisation de nouvelles opérations. Il devrait connaître une réalisation importante de travaux :

- 3 400€ HT de travaux du second tronçon de canalisation en DN400 de La Londe
- Ainsi que les travaux récurrents nécessaires à l'amélioration de notre patrimoine (changement de canalisation en urgence suite casses, travaux sur les usines, ...).

Le financement de ces travaux va nécessiter le recours à un emprunt de 1 500€ estimés dont l'annuité nouvelle sera budgétairement équilibrée, à ressources constantes, par la disparition de l'annuité de l'emprunt de l'usine des Maurettes. Le montant de l'emprunt sera révisé au besoin selon le montant des travaux à financer, après réception des offres.

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau
des communes de la Région Est de TOULON
Malre de La Londe Les Maures,
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,



DÉLIBÉRATION N° 01/2024

VOTE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Après présentation du rapport d'orientation budgétaire 2024,

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR OUÏ CET EXPOSÉ ET EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À
L'UNANIMITÉ LE COMITÉ SYNDICAL,**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat des orientations budgétaires 2024 sur la base du rapport des orientations budgétaires 2024 qui lui a été présenté.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour Extrait Conforme,

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau
des communes de la Région Est de TOULON
Maire de La Londe Les Maures,
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,

François de CANSON

